



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU BAS-RHIN

PREFECTURE DU BAS-RHIN
DIRECTION DE L'IMMIGRATION
Bureau des titres de séjour
Affaire suivie par :
Corinne DESANGES
corinne.desanges@bas-rhin.gouv.fr

Strasbourg, le 27 AVR. 2017

LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST,
PRÉFET DU BAS-RHIN

à

Mesdames et Messieurs les Maires du département
du Bas-Rhin

OBJET : Mise en place de l'accueil exclusif sur rendez-vous pour le dépôt des dossiers de demandes de titres de séjour à la préfecture du Bas-Rhin

P.J. : Une fiche informative
Une affiche

Les modalités d'accueil à la préfecture du Bas-Rhin, des personnes étrangères souhaitant obtenir un premier titre de séjour ou procéder à son renouvellement, se feront à partir du 2 mai prochain, sur rendez-vous en matinée.

Cette nouvelle organisation permettra de mieux répondre aux attentes des usagers.

Afin de faciliter la diffusion de cette information, a été préparée une documentation que je vous remercie de bien vouloir diffuser par tous moyens qui vous paraissent opportuns (affichage, site internet, ...)

Mes services restent à votre disposition pour toute question concernant ce sujet.

San avanue merci.

Le Préfet
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Yves SEGUY

En copie = Mesdames et Messieurs les Maires, préfets.



ACCUEIL des ÉTRANGERS - PREFECTURE DU BAS-RHIN

RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE

www.bas-rhin.gouv.fr

Démarches administratives



➔ DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR :

- Toutes les catégories de premières demandes
- Première demande de titre de séjour pour réfugié et protection subsidiaire (1)
- Première demande et renouvellement pour « étranger malade » (1)

SAUF : admission exceptionnelle au séjour des personnes en situation irrégulière : demande par courrier

SAUF : les étudiant(e)s pendant la période de septembre à novembre 2017 accueil à l'AGORA – Université de Strasbourg

➔ RENOUELEMENT DU TITRE DE SÉJOUR

➔ MODIFICATION DU TITRE ET DUPLICATA suite à perte ou vol

SANS RENDEZ-VOUS – accueil 13h15 à 15h30 (fermé jeudi après-midi)

➔ RETRAIT DU TITRE DE SÉJOUR

➔ RENOUELEMENT DU RÉCÉPISSÉ

➔ RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION PROVISOIRE DE SÉJOUR

➔ ACCUEIL INFORMATIONS

➔ TITRE D'IDENTITÉ RÉPUBLICAIN (TIR) DOCUMENT DE CIRCULATION POUR ÉTRANGER MINEUR (DCEM)

➔ TITRE DE VOYAGE POUR RÉFUGIÉ ET PROTECTION SUBSIDIAIRE

Résidents des arrondissements de Haguenau-Wissembourg et Sélestat-Erstein : se présenter en Sous-préfecture sauf (1)

A la Préfecture du Bas-Rhin, à partir du 2 mai 2017 :

- ⑩ les demandes de titres de séjour se feront **sur rendez-vous** le matin :
 - les premières demandes,
 - ↘ les renouvellements,
 - ↘ les modifications,
 - ↘ les duplicatas,

Les usagers peuvent prendre **rendez-vous en ligne dès le 20 avril 2017** à l'adresse suivante :

<http://bas-rhin.gouv.fr> , rubrique « Prendre un rendez-vous ».

À compter du 2 mai 2017, le dépôt de ces dossiers à la préfecture du Bas-Rhin se fera UNIQUEMENT sur rendez-vous.

- ⑩ les autres démarches relatives aux titres de séjour s'effectueront **sans rendez-vous** l'après-midi :
 - ↘ les retraits de titres de séjour,
 - ↘ les renouvellements des récépissés et les autorisations provisoires de séjour (APS),
 - ↘ les documents pour mineurs,
 - ↘ les titres de voyage,

Pour les demandes d'admission exceptionnelle au séjour, la procédure s'effectue toujours par courrier : Préfecture du Bas-Rhin – Direction de l'Immigration - Bureau des titres de séjour 5, Place de la République – BP 1047 – 67073 Strasbourg CEDEX

Pour les arrondissements de Haguenau-Wissembourg et de Sélestat-Erstein, les démarches restent inchangées : se rendre en sous-préfectures.

Pour plus de renseignements, les usagers peuvent se rendre sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin dans les rubriques « Étrangers en France » et « Accueil des étrangers ».